

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2008
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° E 16-2008
Séance du jeudi 3 avril 2008

Virement de crédit entre deux chapitres budgétaires

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'approuver le virement de crédit entre deux chapitres budgétaires. Ce mouvement comptable ne modifie pas le volume budgétaire issu du vote du budget principal 2008 qui s'élève à 824 672 322,00 €.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER